

„ Corderies, & s'y pourvoir de viandes salées ;
 „ ce qui conserveroit dans le Royaume les fonds
 „ considérables qu'on est obligé d'en faire sortir
 „ pour l'avitaillement des Vaisseaux du Roi,
 „ de la Compagnie des Indes, & des Négoc-
 „ cians : Que le commerce maritime y forme-
 „ roit un nombre considérable de Matelots,
 „ qui, étant enclassés, seroient utiles dans les
 „ nécessités de l'Etat : Que les bois, lins, chan-
 „ vres, voiles, suifs, cire, beurres, cidre, vian-
 „ des, charbon de terre, ardoise, pastel, pa-
 „ pier, fer, marbre, draps, Espagnolettes & au-
 „ tres marchandises & denrées très-abondantes
 „ dans la Basse-Normandie, & qui ne peuvent s'y
 „ consommer, trouveroient un débouché con-
 „ venable, & que la Province recevroit facile-
 „ ment de l'étranger les marchandises dont elle
 „ manque, & qu'elle ne peut en tirer qu'assez
 „ difficilement depuis que les Ports d'*Isigny*, de
 „ *Caën* & de *Dives* sont devenus impraticables :
 „ Que les manufactures de la Province s'y réta-
 „ bliroient, & que l'industrie des habitans se-
 „ roit reveillée : Que la pêche y reprendroit
 „ faveur, & que l'approvisionnement de *Paris*
 „ & des autres grandes Villes en deviendrait
 „ plus abondant : Qu'il se feroit aussi à *Port-en-*
 „ *Bessin*, des armemens pour les Isles & pour le
 „ Banc de *Terre Neuve*, &c. „ Mr. de *St. Mars*,
 „ Député des Villes de *Bayeux* & de *Vire*, a eu
 „ l'honneur de faire part au Ministère, de ses
 „ observations sur l'utilité de cette entreprise,
 „ en faisant remarquer, que s'il y avoit eu en
 „ 1692, un Port dans l'endroit nommé ci-des-
 „ sus, l'Etat n'auroit pas souffert un désastre
 „ tel que celui de la perte de ses Flottes sous la
 „ *Hogue*. „